

2021 04 06 N°034

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le 06/04/2021, à 19h15 en la salle du conseil municipal,
se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de
M.Fabien VERRAT, Maire.

Date de convocation : Le 30 mars 2021
Membre en exercice : 15

Présents : Fabien Verrat, Maire, Marie-France Djerad-Payen, Maud Auché, Jean-Dominique Diez, Sylvie Rodier-Arnaudin, Lionel Egretier, Jean – François Eyer mann, Geoffroy d’Avezac de Castera, Francis Caillaud, Alain Denaves, Gwénaëlle Kerdanoff, Aurore Quenet.

Excusés : Elodie Guillon-Muller, Marie-Laure Gobin, **Absents :** Karl Pommeraud,
Procurations : Sylvie Rodier-Arnaudin vote pour Marie-Laure Gobin,

Secrétaire de séance : Gwénaëlle Kerdanoff

ADOPTÉ

à 13 voix pour
à 0 voix contre
à 0 abstention(s)

OBJET: Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal décide d’allouer la somme de **six mille euros (6000€)**, répartie comme indiqué dans le tableau ci-dessous, en subventions pour l’année 2021, aux associations suivantes :

ACCA Anglade	300 €
Les P’tits Gabayous	350 €
AREA Anglade	500 €
Créatures du Marais	500 €
Restaurant du cœur	500 €
Marathon 1ères Côtes de Blaye	500 €
Amicale des Pompiers de Blaye	50 €
Protection civile Blaye	70 €
Secours catholique	100 €
Secours populaire	100 €
Prévention routière	80 €
APF : association des paralysés de France	50 €
FNATH	50 €
FNACA	50 €
ALP-PRADO	70 €
Jeunes sapeurs Pompiers Bourg Blaye	100 €
Marcillac vélo sport- Tour du canton	100 €
Institut Bergonié	100 €
Conservatoire de l’Estuaire	110 €
Chambre des Métiers et de l’Artisanat	43 €
Epicerie solidaire	200 €
Conseil d’architecture c.a.u.e	100 €
Divers	1977

Pour extrait conforme,
ANGLADE, 6 avril 2021
Fabien VERRAT, Maire.



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu’il peut faire l’objet d’un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l’Etat.